

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 18/07/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110708-55113-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**DISPOSITIF ÉCONOMIQUE
PLAN D'APPUI À LA FILIÈRE AUTOMOBILE
ATTRIBUTION PAR OSEO D'UN PRÊT PARTICIPATIF DE
DÉVELOPPEMENT AUX ENTREPRISES POOL MANAGEMENT ET RCD EXCEPT**

LE CONSEIL GENERAL ;

Vu les règlements européens d'exemption relatifs aux aides accordées aux PME/PMI et aux aides de faible montant dites « de minimis » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 12 mars 2009 relative au plan d'appui à la filière automobile – action de renforcement du haut de bilan des entreprises - approuvant la convention avec la société OSEO, signée le 30 juillet 2009, et donnant délégation à la Commission Permanente pour les décisions d'attribution aux entreprises ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne son accord pour l'attribution par OSEO Financement, dans le cadre de la convention signée le 30 juillet 2009 entre le Conseil Général des Yvelines et la société OSEO, d'un prêt participatif de développement (PPD) d'un montant de 100 000 euros et d'une durée de 7 ans à chacune des sociétés suivantes :

- société Pool Management, sise à Houdan,
- société RCD Except, sise à Montigny-le-Bretonneux.

Autorise le Président du Conseil général à signer les conventions correspondantes ci-jointes avec ces deux entreprises.